

## **Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'une entrevue de M<sup>me</sup> Maria Mourani, diffusée à l'émission 24/60 à ICI RDI.**

### **LA PLAINTÉ**

Un auditeur, M. Michel Ouellette, se plaint d'une entrevue de la journaliste Anne-Marie Dussault avec la députée fédérale Maria Mourani. Cette entrevue a été diffusée à l'émission 24/60 à ICI RDI, le 18 décembre 2013. Il estime que M<sup>me</sup> Dussault a fait preuve d'un parti pris nationaliste durant cette entrevue.

Voici sa plainte :

« Pire émission à vie pour Anne-Marie Dussault. Pour son interview avec Maria Mourani. Elle avait vraiment un parti pris et elle ne la laissait pas répondre. Pas fort!

C'est la première fois que je vous écris pour me plaindre, mais là, c'est trop! Je ne suis sûrement pas le seul. »

Effectivement, une vingtaine d'autres auditeurs se sont plaints du comportement de M<sup>me</sup> Dussault lors de cette entrevue. Les plaignants considéraient que l'intervieweuse était inutilement agressive, qu'elle interrompait trop son invitée et ne lui laissait pas le temps de s'expliquer, ou qu'elle donnait l'impression de régler des comptes.

### **LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFOMATION**

À ma demande, M. Ouellette et les autres plaignants ont reçu une réponse de la direction de l'Information par la plume de M. Luc Simard, directeur, Traitement des plaintes et Affaires générales.

Voici l'essentiel de cette réponse :

« Dans l'émission du 18 décembre, M<sup>me</sup> Dussault a utilisé un procédé courant dans les médias, soit d'interroger un invité en reprenant les arguments de ses opposants. Cela n'indique d'aucune façon ses opinions personnelles : l'emploi de cette technique permet simplement à l'invité de bien s'expliquer et de répondre aux objections. Dans une autre situation, devant un autre invité, M<sup>me</sup> Dussault aurait très bien pu présenter des arguments contraires. (...)

Un intervieweur de Radio-Canada place toujours la barre haut : il doit poser des questions précises et s'employer à obtenir des réponses claires et concrètes.

Cela est particulièrement important quand les invités sont des élus : l'intervieweur devient alors le porte-parole de tous les électeurs qui n'ont pas la chance d'interroger leurs représentants. S'ils en avaient l'occasion, ces citoyens ne se contenteraient pas de réponses vagues ou formatées : ils s'attendraient plutôt à

des réponses franches et directes. Quand l'invitée est loquace, comme M<sup>me</sup> Mourani, l'intervieweur n'a malheureusement d'autre choix que de l'interrompre. Sinon, l'échange risquerait de se transformer en un exercice promotionnel. »

## LA DEMANDE DE RÉVISION

M. Ouellette a été le seul de la vingtaine de plaignants à ne pas se satisfaire de cette réponse et à me demander de réviser sa plainte.

Il considère que M<sup>me</sup> Dussault a été méchante avec son invitée.

« Je crois, écrit-il, que Anne-Marie Dussault était surtout outrée du choix que Maria Mourani venait de faire, soit de choisir la protection de la charte canadienne des droits (et par le fait même d'adhérer au fédéralisme). »

Et il ajoute que l'intervieweuse a profité de la vulnérabilité de M<sup>me</sup> Mourani, qui venait de faire un choix déchirant en répudiant son allégeance souverainiste, « pour la mettre en boîte ».

## LA RÉVISION<sup>1</sup>

Je reconnais d'emblée que l'entrevue de M<sup>me</sup> Dussault avec M<sup>me</sup> Mourani était particulièrement musclée, que l'intervieweuse a interrompu souvent son invitée et qu'elle s'est montrée très insistante sur certaines questions.

Mais, comme l'expliquait le porte-parole de la direction de l'Information, Luc Simard, dans sa réponse aux plaignants, prendre le contrepied des arguments présentés et des propositions défendues par son interlocuteur fait partie des techniques d'entrevue habituelles des journalistes en général et des intervieweurs en particulier. Les utiliser n'est pas un défaut en journalisme, c'est au contraire une qualité.

Les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ<sup>2</sup>) de Radio-Canada demandent aux journalistes de traiter les personnes « avec ouverture et respect ». Mais je n'ai rien vu dans l'échange entre M<sup>me</sup> Dussault et M<sup>me</sup> Mourani qui constitue à mes yeux, compte tenu de la nature du travail d'intervieweur, un manquement à cette règle.

Je précise que chaque journaliste ou intervieweur a son propre style, qu'on peut aimer ou pas. On peut aussi apprécier, réprouver ou ne pas supporter le travail d'un intervieweur ou d'un reporter pour toutes sortes de raisons, et il arrive que ceux-ci ne soient pas toujours au meilleur de leur forme, ce qui est on ne peut plus normal. Ça ne signifie pas pour autant que ce qu'on considère comme un travers ou une lacune soit un manquement aux règles de l'éthique journalistique.

<sup>1</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

<sup>2</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Je souligne que les membres du public perçoivent toujours l'information qui leur est livrée à travers leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

Ayant déjà eu l'occasion depuis deux ans de réviser plusieurs plaintes de même nature que celle de M. Ouellette, à propos du travail des intervieweurs, et en particulier de celui de M<sup>me</sup> Dussault, je renonce à expliquer en long et en large, comme je l'ai déjà fait, pourquoi le comportement de l'animatrice ne constitue pas un signe de partialité ni une infraction aux NPJ.

Je me contenterai de renvoyer le plaignant et les lecteurs, pour de plus amples explications, aux cinq révisions précédentes que j'ai faites sur le sujet. Les trois plus récentes analysent les plaintes d'auditeurs pour qui les intervieweurs Anne-Marie Dussault (télé) et Jacques Beauchamp (radio) avaient fait preuve d'un parti pris défavorable aux positions défendues par le gouvernement du Parti québécois. Les deux autres datent de 2012 et portent sur des plaintes à l'endroit, encore une fois, de M<sup>me</sup> Dussault qu'on accusait alors de sympathies péquistes et de partialité contre le gouvernement libéral et ses positions. Voici ces cinq révisions :

- *Fougueux, insistants, provocants : les intervieweurs ne sont pas des robots (24/60)*<sup>3</sup>;
- *Entrevue : questionner et argumenter n'est pas prendre position (Après tout c'est vendredi)*<sup>4</sup>;
- *Charte des valeurs : ne tirez pas sur l'intervieweur! (Pas de midi sans info)*<sup>5</sup>;
- *Une entrevue n'est pas une séance de promotion (24/60)*<sup>6</sup>;
- *Agressivité, partisanerie, complaisance : le dur métier d'intervieweur (24/60)*<sup>7</sup>.

## CONCLUSION

Anne-Marie Dussault, animatrice de l'émission *24/60*, diffusée sur ICI RDI, n'a pas enfreint les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada lors d'une entrevue avec la députée fédérale Maria Mourani, le 18 décembre 2013.

Pierre Tourangeau  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada  
Le 17 mars 2014

---

<sup>3</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2014/fougueux-insistants-provocants-les-intervieweurs-ne-sont-pas-des-robots-24-60/>

<sup>4</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2013/entrevue-questionner-et-argumenter-n-est-pas-prendre-position-apres-tout-c-est-vendredi/>

<sup>5</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2013/charte-des-valeurs-ne-tirez-pas-sur-l-intervieweur-pas-de-midi-sans-info/>

<sup>6</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2012/une-entrevue-n-est-pas-une-seance-de-promotion-24-h-en-60-min/>

<sup>7</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2012/agressivite-partisanerie-complaisance-le-dur-metier-d-intervieweur-24-h-en-60-min/>